

République Française  
Département du Lot

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMMUNE DE LE MONTAT**  
**46090**

**LISTE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU 21 MARS 2026**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal :	En exercice :	Qui ont assisté à la réunion :
15	15	15

Date de la convocation :
17.03.2026

Date d'affichage :
17.03.2026

**ETAIENT PRESENTS** : Jean - Paul MOUGEOT, Pierre REDOULES, Martine CARRIER, Jean – Pierre GOURGOU, Joëlle VANBESIEN, Pierre FONTAINE, Peter BOUHRAOUA, Pascal IMBERT, Marc CHASTAGNER, Bertolino TORRES, Laetitia VAIRON, Magalie MIQUEL, Aurélie TINUR, Eloïse BRUGIDOU, Fabienne PEREIRA.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Fabienne PEREIRA.

L'an deux mille vingt – six et le vingt et un MARS à dix – huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

**Délibération N° : 2026 / 03 / 01 - Rapporteur : Mr Jean – Paul MOUGEOT :**

**Désignation d'un Secrétaire de séance :**

Pour l'examen de ce premier point de l'ordre du jour, la présidence de séance a été assurée par le maire sortant : Mr Jean – Paul MOUGEOT.

**Mme Fabienne PEREIRA est désignée.**

**Approuvée à l'unanimité.**

**Délibération N° : 2026 / 03 / 02 - Rapporteur : Mr Jean – Paul MOUGEOT :**

**Détermination du nombre de postes d'Adjoints au Maire au titre de la mandature 2026 - 2032.**

A compter de l'examen de ce point de l'ordre du jour, la présidence de séance a été assurée par le maire nouvellement élu : Mr Jean – Paul MOUGEOT.

**Approuvée à l'unanimité.**

**Délibération N° : 2026 / 03 / 03 - Rapporteur : Mr Jean – Paul MOUGEOT :**

**Point d'information :**

**Porté à connaissance et diffusion de la « Charte de l'Elu Local ».**

**Pris acte à l'unanimité.**

**Délibération N° : 2026 / 03 / 04 - Rapporteur : Mr Jean – Paul MOUGEOT :**

**Approbation du Procès – Verbal de la réunion du 22 JANVIER 2026.**

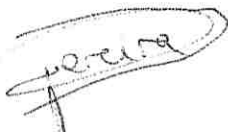
Les élus, qui ne faisaient pas partie du Conseil Municipal au titre de la précédente mandature ( Mme Martine CARRIER, Mr Pierre FONTAINE, Mme Aurélie TINUR, Mme Fabienne PEREIRA ) n'ont pas participé au vote.

**Approuvée à l'unanimité des autres membres du Conseil Municipal.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à : 19 H 30

Les délibérations et leurs annexes sont consultables dans leur intégralité au secrétariat de la mairie de LE MONTAT ( aux jours et heures habituels d'ouverture ).

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE,



F. PEREIRA.

LE MAIRE :



J.P.. MOUGEOT.